



RAPPORT D'AUDIT INTERNE GROUPEMENT POUR UNE GESTION RESPONSABLE DES FORÊTS BOURGUIGNONNES (GGRFB)

ANNÉE 2026

DATE DE L'AUDIT : 23/04/26

A : Autun

AUDIT RÉALISÉ PAR :

PARTICIPANTS :

NOM PRÉNOM	STRUCTURE	Présent
Alric Fabrice	Conseil départemental de la Nièvre	Visio
Barnay Julien	Ville d'Autun	Présent
Blanchard Nicolas	Parc Naturel Régional du Morvan	Présent
Cacot Jean	EPCC Bibracte – Laboratoire forestier du Mont-Beuvray	Présent
Nouallet Ghislaine	GFSFM	Présente
Clerval Mathieu	GFSFM	Présent
Poirel Aurélien	CEN	Visio
Bruno Moreau	EPCC Bibracte	Présent

Excusés :

Néant

Invités :

NOM PRÉNOM	STRUCTURE
Frédéric Beaucher	GF du Chat Sauvage
Régis Lindeperg	GF du Chat Sauvage

RAPPEL : Ce rapport fait l'objet de :

NON-CONFORMITÉS : il s'agit de déviations par rapport à des exigences spécifiées. Les non-conformités doivent obligatoirement faire l'objet d'une action corrective.

REMARQUES : il s'agit de constats qui ne sont pas des lacunes graves du système mais qui pourraient donner lieu à une action d'amélioration (préventive ou de progrès). Ces remarques font l'objet de recommandations.

OBSERVATIONS : il s'agit de commentaires suite à erreur, oubli ou autre point mineur.

CONTEXTE DE L'AUDIT

Cet audit interne est réalisé entre deux audits de surveillance de la certification FSC du GGRFB pour l'année 2026. Il a pour objectif de détecter d'éventuels écarts au standard FSC, dans la gestion de la certification de groupe et dans la gestion forestière de chacun des membres.

Référentiels d'audit :

- Principes et critères du FSC : 2025 FSC-STD-FRA-02-2025 FR
- Exigences du GGRFB : règlement intérieur, statuts, stratégie de gestion pour une gestion responsable des forêts bourguignonnes.

Extrait du règlement du GGRFB :

« Chaque membre du groupe est audité comme une entreprise certifiée individuellement avec rédaction d'un rapport d'audit interne et indication des écarts constatés pour ce membre.

Le rapport d'audit interne est établi pour chaque audit. Il y est mentionné :

- A quelle partie du GGRFB l'audit a trait (membres, gestionnaires, groupes...) ;
- Quand et par qui l'audit a été réalisé ;
- Les anomalies et les manquements qui ont été constatés ;
- Les recommandations concernant les mesures correctives à apporter, pour autant que ceci soit possible sans enquête supplémentaire ;

Les constatations concernant l'exécution et l'efficacité des mesures correctives prises précédemment.

Une non-conformité pour l'entité de groupe peut être causée par :

- un non respect des exigences et/ou du standard FSC pour le groupe,
- L'absence de contrôle du traitement d'un écart au niveau d'un membre du groupe,
- Le constat d'écarts au niveau des membres du groupe remettant en cause l'efficacité de l'entité de groupe.

Chaque écart de non-conformité éventuellement détecté sera renseigné et ne pourra être clôturé qu'après une action corrective. »

Rappel du programme de l'audit :

Cet audit interne 2026 est réalisé conformément au nouveau référentiel FSC entré en application en juin (2025 FSC-STD-FRA-02-2025 FR)

I) Vérifications administratives

I.1 – Analyse de l'audit du 4-5/11/2025

I.2 – Audit de principe

PRÉAMBULE

Le rapport d'audit 2025 d'Ecocert basé sur l'ancien référentiel FSC s'est tenu les 3 et 4 Novembre 2025.

Ont été abordés lors de cette phase :

- 7 : Planification de la gestion
- 9 : Hautes valeurs de conservations
- 10 : Mise en œuvre des activités de gestion

Les résultats de l'audit de l'Organisme de certification sont récapitulées dans ce tableau ci-dessous :

Nombre de non-conformités	Majeure(s)	Mineure(s)
	2	1
Observations	NR	

RÉSULTATS – VÉRIFICATIONS ADMINISTRATIVES

I) Analyse de l'audit externe du 5/11/2025

1 Point sur les non-conformités majeures identifiées dans le dernier rapport d'audit

Non conformité	2/25	Réf.norme	7.6.1
Exigence	7.6. L'organisation* doit, proportionnellement à l'<i>échelle*</i> et à l'<i>intensité*</i> des activités de gestion ainsi qu'aux <i>risques*</i> qu'elles engendrent, entreprendre activement et en toute transparence une <i>concertation*</i> avec les <i>parties prenantes concernées*</i> par ses activités de gestion et ses processus de contrôle. L'<i>organisation*</i> doit <i>concerter*</i> les <i>parties prenantes intéressées*</i> qui en font la demande. 7.6.1. Les <i>parties prenantes*</i> sont identifiées et une liste est tenue à jour.		
Action corrective demandée	Parties prenantes : identification et enregistrement dans registre		
Mesure prise	Un fichier excel est en cours de finalisation, comprenant numéro de téléphone et adresse mail. Il devrait être envoyé rapidement à l'auditrice. Concernant la concertation : dialogue territorial de Bibracte, Concertations pré-travaux forestier (Bresseille + Préneley), Autun/GFSFM : réunion avec les associations, conventions en place avec usagers.		
Évaluation interne	Démarche enclenchée, en cours de finalisation		

Non conformité	3/25	Réf.norme	9.1
Exigence	9.1. L'organisation*, par le biais d'une <i>concertation*</i> avec les <i>parties prenantes concernées*</i> et <i>intéressées*</i> et par d'autres moyens et d'autres sources, doit évaluer et consigner la présence et le statut des <i>Hautes valeurs de conservation*</i> suivantes dans l'<i>unité de gestion*</i>, en fonction de la probabilité de leur présence et proportionnellement à l'<i>échelle*</i> et à l'<i>intensité*</i> des activités de gestion ainsi qu'aux <i>risques*</i> qu'elles engendrent : • HVC 1 - <i>Diversité*</i> des espèces* • HVC 2 - <i>Écosystèmes*</i> et mosaïques à l'<i>échelle*</i> du paysage* • HVC 3 - <i>Écosystèmes*</i> et habitats* • HVC 4 - <i>Services essentiels des écosystèmes*</i> • HVC 5 - <i>Besoin des communautés</i> • HVC 6 - <i>Valeurs culturelles</i> 9.1.1. Une évaluation (localisation, état, enjeux) des <i>Hautes valeurs de conservation*</i> est réalisée conformément à l'annexe E « Cadre national pour les <i>Hautes valeurs de conservation*</i> » et à l'aide des <i>meilleures informations disponibles*</i>. 9.1.2. L'évaluation intègre les résultats de la <i>concertation*</i> avec les <i>parties prenantes*</i> 9.1.3. Une cartographie des zones à <i>Hautes valeurs de conservation*</i> est réalisée, dans la limite des informations disponibles.		
Action corrective demandée	HVC : identification et suivi		
Mesure prise	Important travail de cartographie en cours de finalisation, basée sur des couches de données cohérentes (nationales, régionales et locales), définissant les zonages HVC sur l'ensemble des forêts du GGRFB. Ces données cartographiques sont associées aux fiches forêts. Une question demeure sur la couche de données concernant les captages d'eau. Courrier en cours de préparation à l'ARS, signé du président du GGRFB.		

Evaluation interne	En cours de finalisation
--------------------	--------------------------

I.2 Point sur les non-conformités mineures identifiées dans le dernier rapport d'audit

Non conformité	1/25	Réf.norme	10.12.1
Exigence	L'organisation* doit gérer l'élimination des déchets* de façon écologiquement appropriée*. Les déchets* non organiques générés au cours des activités de gestion sont collectés et traités dans des filières appropriées*, hors du site des opérations forestières et en règle avec les méthodes de sécurité environnementale et les exigences légales*. Cela est documenté 10.12.2. Les salariés de l'organisation* et ses contractants* connaissent et mettent en pratique la politique de gestion des déchets*. Le processus de formation ou d'information est documenté.		
Action corrective demandée	Pollution, gestion des dépôts sauvage		
Mesure prise	Dépôt de plainte effectuée en gendarmerie, contact et information à la nouvelle municipalité (pour la chasse et les déchets). Procédure en cours pour enlever les déchets, prévue au même moment que l'exploitation (prévue d'ici avant la fin 2026). Blocage des accès avec des rémanents prévus à ce moment		
Évaluation interne	Clôturé.		

II. Fonctionnement du groupe

II 1) RÉSULTATS – INDICATEURS DE SUIVI OBLIGATOIRES (FSC-STD-FRA-02-2025 FR)

	INDICATEUR À L'ECHELLE DU GROUPE DE CERTIFIE	EPCC BIBRACTE	CD58	PNR MORVAN	CEN	VILLE D'AUTUN	GFSFM	TOTAL	Critère du référentiel
1	Nombre de propriétaires certifiés	1	1	1	1	1	1	6	/
2	Nombre d'unités de gestion ayant fait l'objet d'un audit interne dans une certification de groupe	1	1	1	1	1	1	6	/
3	Nombre total d'unités de gestion	UG1	UG1	UG1	UG2	UG3	UG4	4	/
4	Surface totale certifiée	790,56	317,44	191,25	121,67	264,14	447,41	2036,06 ha	/
5	Volume de la récolte vendu avec une mention FSC							m3	8.5
6	Volume total de la récolte							m3	8.5
7	Surface totale de production							ha	5.2/10.5
8	Surface du réseau d'aire de conservation (<i>min 10%</i>) dont :								6.5
	Ilots en libre évolution (5,6%)							114,21ha	
	FHVC type 1-3 (53,1%)							1082,33 ha	
	Bandes tampons cours d'eau ZH (8,5 %							172,62 ha	
	SURFACE TTC							1 369,16 ha (67,2 %)	
9	Surface de forêt semi-naturelle			23,9 (bresseille)	TTC ?			ha	6.9
10	Surface de forêt cultivée				0			ha	6.9

II 2) RÉSULTATS – AUDIT DE PRINCIPE (Principe 5)

L'EPCC Bibracte est le membre faisant l'objet de cet audit de principe.

5.1. L'organisation* doit identifier, produire ou permettre la production de divers bénéfices et/ou produits, à partir des ressources et des services des écosystèmes* existant dans l'unité de gestion*, afin de renforcer et de diversifier l'économie locale, proportionnellement à l'échelle* et à l'intensité* des activités de gestion	
N°	5.1.1. Les ressources et services écosystémiques* qui pourraient renforcer et diversifier l'économie locale sont identifiés. 5.1.2. En accord avec les objectifs de gestion*, les produits et services identifiés sont fournis et/ou mis à disposition afin d'en permettre la production par des tiers, afin de renforcer et diversifier l'économie locale. 5.1.3. Lorsque des mentions FSC Services écosystémiques sont utilisées, les exigences applicables de la procédure
Réponse	5.1.1. Développement des chemins de randonnée pour développer le tourisme (stratégie sur les trois communautés de communes), musée, restaurants de Bibracte). Mécénat de Laballery (paiement pour services écosystémiques) qui finance les travaux de sylviculture parcelle 102 (mécénat de 3 ans pour l'entretien cloisonnement, broyage). Parrainage par arbres. Développement au sein du GGRFB d'un manuel de désignation des arbres habitats à intégrer dans l'aménagement en cours de renouvellement. Pâturage des espaces ouverts avec la ferme du Rebut, partenariat pour l'entretien 5.1.2 Souci d'irrégularisation du peuplement. 600M3 annuel (résineux en vente sur pied, pas de maîtrise de l'acheteur (Sougy, BBF, Fruytier) et 800 stères feuillus à l'année, bois de chauffage pour la chaufferie de Glux et chaufferie du musée (gérée par la mairie, Bibracte qui approvisionne). Cinq itinéraires d'irrégularisation concertés avec des partenaires de Bibracte (CNPf, ONF, Université de Mendel, PNR etc). 5.1.3 Pas de mention services écosystémiques, car par de projets en cours ou prévue.

5.2. L'organisation* doit normalement récolter les produits et services de l'unité de gestion* à un niveau égal ou inférieur à celui qui peut être soutenu de manière permanente.	
N°	5.2.1. Les itinéraires sylvicoles* (notamment taux, modes et périodicité des prélèvements) sont basés sur des diagnostics préalables en adaptant la précision des données à l'échelle* et à l'intensité* de la gestion : 1) des types de peuplements identifiés à risque face aux impacts des changements climatiques à l'échelle de l'unité de gestion* ou du massif ou du territoire à horizon 2050 ; 2) des caractéristiques actuelles des peuplements, des caractéristiques stationnelles et du potentiel de production de bois de l'unité de gestion* ; 3) de la vulnérabilité des peuplements identifiés au point 1 comme étant à risque face aux changements climatiques
Réponse	5.2.1 Plan d'aménagement en cours qui définit la ressource, le suivi et la révision des coupes à partir d'un diagnostic sylvicole. Réseau de placette PSDRF, placettes AFI à venir qui permettent de suivre finement les peuplements en place, qui servent autant à mesurer le potentiel d'accueil

	de la biodiversité que de la qualité du peuplement Risques : Hêtre et sapins : début des plantations dans des peuplements déperissants (dans les peuplements sapins situés en versants sud, sols superficiels). Inquiétude sur le hêtre, partie sommitale, partie fréquentée par le public, gestion par trouée avec une gestion par mélange. Deux gros risques identifiés. L'irrégularisation du douglas = diversification du peuplement parcelle 18 : complément de régénération, diversification en cours dans les peuplements monospécifiques afin d'augmenter la résilience des peuplements. Le plan d'aménagement est en cours de rédaction, présenté en fin d'année pour les 17 prochaines années. Annexe à prévoir. Concertation avec le groupe de dialogue, ref à l'aménagement, PSDRF de 2023, bilan en 2036 : permet de suivre et de diagnostiquer les peuplements. 111 placettes sur l'ensemble du peuplement Suivi de la chasse assuré par l'ONF, 150 placettes avec le suivi de l'OFB. Visite de Ludovic Fabre, sur la pratique de la chasse traque affût, mise en place de 10 miradors.
--	---

5.3. L'organisation* doit démontrer que les externalités* positives et négatives des opérations sont prises en compte dans le document de gestion*.

N°	5.3.1. Les coûts liés à la prévention, l'atténuation ou la compensation des impacts sociaux et environnementaux négatifs des activités de gestion sont quantifiés et consignés dans le <i>document de gestion*</i>. 5.3.2. Les bénéfices liés à la mise en oeuvre des exigences de ce référentiel sont identifiés.
Réponse	5.3.1 : Audit des arbres remarquables (1 000 € / an) : aspect sanitaire. 4 à 5 000 € de travaux sur la mise en sécurité des aménagements (chemins de randonnée), cinquantaine d'arbres 5.3.2 Développement de stratégies globales, recherche d'exemplarité pour des collectivités publiques, niveau d'exigence. Démarche d'amélioration continue comme dynamique. Concertation avec le groupe de dialogue territorial, échanges soutenus avec les parties prenantes. Ouverture

5.4. L'organisation* doit privilégier la transformation locale, les services locaux et la valorisation locale, lorsque cela est possible, pour répondre aux exigences de l'organisation*, proportionnellement à l'échelle*, à l'intensité* et au risque* engendré. Lorsque de tels services n'existent pas localement, l'organisation* doit oeuvrer raisonnablement* pour contribuer à leur mise en place.

N°	5.4.1. À coût et qualité équivalents, les produits et services locaux, ainsi que les filières de valorisation locales sont privilégiés. 5.4.2. Les modalités, dont la taille, des appels d'offres et des autres mécanismes de mise en marché de produits ou de demandes de services n'excluent pas les prestataires locaux. 5.4.3. En cohérence avec ses <i>objectifs de gestion*</i>, l'organisation* participe aux initiatives locales pour le développement social et économique (ex. : contrats de filière, chartes forestières de territoires, plan de développement de massif, etc.).
Réponse	5.4.1 : Que des acteurs régionaux (2025), chaudières locales. 5.4.2 Bibracte est assujéti aux marchés publics en tant qu'EPCC donc pas de discrimination sur les acheteurs. Particularité avec le débardage par câble, pas d'entreprises sur le territoire.* (vente en bloc sur pied exclusif) 5.4.3 dialogue territorial, laboratoire forestier du mont beuvray, comités de

	massif de st prix, néanmoins pas signataire de la CFT du PNR du Morvan, mais présente fréquemment ses travaux au sein du groupe de travail du PRN
--	---

5.5. L'organisation* doit démontrer, à travers sa planification et ses dépenses, proportionnellement à l'échelle*, à l'intensité* et au risque* engendré, son engagement pour une viabilité économique* à long terme*.

N°	5.5.1. La stratégie de développement, à l'échelle de l'organisation*, démontre un engagement à garantir une <i>viabilité économique* à long terme*</i> de sa gestion forestière. 5.5.2. Cette stratégie intègre l'analyse coût-bénéfice menée au critère 5.3.
Réponse	5.5.1 CF document d'aménagement, où l'irrégularisation est prévue sur la majorité du massif, développement d'un laboratoire forestier au sein de l'EPCC Bibracte qui permet de développer les projets de recherches forestiers en collaborations avec des unités mixtes de recherches afin de s'assurer de la pérennité de l'écosystème. Le laboratoire existe depuis 2022, court jusqu'en 2026, il est prévu de reconduire cette action sur la période 2027-2030 (en cours de dépôt de dossier de subvention). L'EPCC s'investit également au-delà du Mont Beuvray, puisque qu'il pilote les activités du grand site de France, et au-delà de la forêt avec les différents PEI. Rôle de l'aménagement forestier ou des plans simples de gestion, maintien d'un état forestier productif sur le long terme. 5.5.2 Environ 10 % des recettes forestières sont allouées aux plantations post crise des scolytes, aux travaux et plantation et d'irrégularisation des plantations

CONCLUSION DE L'AUDIT

Cet audit interne a permis de reprendre de manière exhaustive l'ensemble des non-conformités et observations identifiées dans le rapport d'audit externe 2025. À ce titre, il est à noter que l'ensemble des actions correctives demandées a été finalisé, avec transmission des pièces justificatives à l'auditrice, tandis que quelques points complémentaires demeurent en phase de finalisation avancée, le travail associé étant néanmoins très largement abouti.

Par tirage au sort, le principe 5 a fait l'objet de l'audit sur les propriétés de l'EPCC de Bibracte. L'examen réalisé n'a mis en évidence aucune non-conformité ni observation. Les éléments de preuve nécessaires ont été transmis en amont, permettant un déroulement de l'évaluation dans de bonnes conditions, marqué par la transparence des échanges et la disponibilité des parties prenantes. L'ensemble a ainsi confirmé la bonne appropriation des exigences associées à ce principe sur le périmètre audité.

Par ailleurs, le Groupement forestier du Chat Sauvage, partie prenante du groupement, avait manifesté sa volonté de suivre cet audit interne afin de mieux appréhender son déroulement et ses modalités de mise en œuvre. Leur demande a été accueillie favorablement et nous avons pu répondre à leurs sollicitations ainsi qu'à leurs questions

tout au long de la journée. Ils ont également participé activement aux échanges en soulevant plusieurs points d'attention, en s'appuyant sur le référentiel FSC qu'ils avaient à disposition, contribuant ainsi à enrichir la dynamique d'audit dans un esprit constructif et collaboratif.

ANNEXES